L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 MARS 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No 81 rue de Chartres et No 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 10 MARS 1847.

RECENSEMENT DE LA VILLE.

Nous avons donné, sans les accompagner de la moindre reflexion, les chiffres du recensement qui vient d'être fait dans notre ville. Ils accusent pour les trois municipalités une population totale de 92,339 âmes sans y compter les esclaves de la troisième municipalité, ou d'environ 95,000, si on les y comprend. Le total officiel se décompose ainsi: 1ère municipalité, 32,122 habitans; 2de municipalité, 12,919; 3e municipalité [illegible].

De pareils résultats sont étranges, on en conviendra. La seconde municipalité a doublé sa population depuis 1840, mais la première a vu décroître la somme de vingt mille habitans. La troisième municipalité est restée à peu de chose près stationnaire. Le premier et le dernier de ces trois faits sont assez probables, tandis que le second nous paraît complètement impossible. La première municipalité n'a pas, ne peut pas avoir perdu les deux cinquièmes de sa population; bien au contraire elle doit avoir gagné et considérablement gagné. Non seulement elle a étendu ses limites, mais encore elle a vu des maisons s'élever sur une foule de terrains restés vacants dans le centre de la ville, et toutes ces nouvelles constructions se sont peuplées, sans déguiser le moins du monde les anciennes. Il y a évidemment dans ce dernier recensement quelque erreur considérable que nos aldermen doivent chercher à découvrir.

Le recensement a-t-il été fait avec toute le soin et l'exactitude nécessaires? Les instructions données aux commissaires étaient-elles suffisantes pour qu'ils pussent remplir leur mission de façon à approcher le plus près possible du chiffre réel? Le résultat de leur travail nous permet d'en douter.

Lorsqu'en 1840, le recensement fait par l'ordre des Etats-Unis accusa, pour le seul carré de la ville, environ quarante mille habitans et cinquante trois mille pour la municipalité toute entière, l'impression générale fut que ces chiffres étaient plutôt au dessous qu'au dessus de la réalité, et cependant sept années plus tard, voici qu'en plein hyver on nous affirme que cette partie de la ville a perdu les deux cinquièmes de sa population! Encore une fois c'est impossible, impossible surtout quand on regarde autour de soi et que l'on y trouve toutes les maisons louées, et bien souvent même fort remplies. [illegible] et, à supposer qu'elle soit réelle.

Malgré [illegible] de la Seconde Municipalité et [illegible] de la Troisième, la ville aurait [illegible] l'ensemble de sa population [illegible]. Dans ce cas, la Nouvelle-Orléans présenterait un phénomène des plus rares aux Etats-Unis: le phénomène d'une [illegible] tandis que toutes les autres augmentent. Nous ne devons pas être disposés à faire une aussi triste exception, et du moins [illegible] nous ne sommes pas [illegible] s'assurer sérieusement où nous sommes en décroissance, lorsque tout, autour de nous, signale un certain développement.

L'A[illegible] vapeur [illegible] construit à Pittsburg pour le compte du gouvernement, est maintenant [illegible] pour se rendre dans le golfe. Ce bateau est [illegible] mouvement par une [illegible] de Hunter. Il est armé de quatre canons [illegible] de 64, montés sur pivots [illegible] une batterie de [illegible].

R[illegible] Les chiffres suivants [illegible] du Conseil de la 1ère municipalité [illegible] des recensements [illegible].

[illegible] blancs et autres agés de plus de 21 ans.

Districts.	Votans.	Non-votants.
No 1	651	359
2	734	672
3	457	625
4	156	198
Total	1,998	1,854

Nombre total des mineurs blancs 2,922
[illegible] des personnes blanches [illegible] agées de plus de 21 ans 3,761
Nombre de femmes blanches 4,962
[illegible] d'hommes de couleur libres 3,167
[illegible] de femmes de couleur libres 3,360
Total de la population, les esclaves exceptés [illegible] 17,368

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ESCADRE AMÉRICAINE.

Le cotre des E.-U. *Forward*, capitaine Nones, est arrivé hier soir [illegible] de la flotte américaine devant Vera Cruz, le 2 de ce mois. Deux barques chargées de troupes venant du Nord étaient près de cette dernière île de Sacrificios et on attendait les ordres du général Scott.

DES BRAVOS.—Nous apprenons du capitaine de la goélette *John Rowlett*, arrivée hier des Brasos, d'où elle est partie le 27 dernier, que la division du général Worth s'embarquait à [illegible] pour se rendre sur l'île de Lobos, en [illegible] de l'arrivée de [illegible] général Scott qui doivent avoir [illegible] Vera Cruz.

[illegible]—La population de Lafayette a été appelée à se prononcer sur la question de savoir si cette ville sera annexée à la Nouvelle-Orléans dont elle formerait alors la quatrième municipalité. Le résultat du scrutin a donné seulement 104 voix pour l'annexion et 250 contre. Ce vote significatif modifiera sans doute les mesures que la législature semblait disposée à prendre à ce sujet.

MEXIQUE.—Le journal mexicain *El Republicano*, dont on a reçu des numéros qui vont jusqu'au 13 février, donne quelques détails sur ce qui se passe au Mexique.

Le 9 février, Don José Atocha sous la protection d'un pavillon parlementaire de l'escadre américaine est débarqué à la Vera Cruz, chargé de dépêches du gouvernement des Etats-Unis pour le gouvernement mexicain. M. Atocha devait partir le même jour pour Mexico accompagné du lieutenant colonel Alamo, aide de camp du général Morales. *El Republicano* ne dit rien de la teneur de ces dépêches, sinon qu'elles contiennent de nouvelles propositions de paix.

Ce journal annonce que Santa Anna a quitté San Luis le deux février pour Monterey, direction qu'avait déjà prise son corps principal d'armée. Il serait, à ce qu'il paraît, à la tête d'un corps qui ne s'élève pas à moins de vingt-quatre mille hommes. Le 7 février il était à Matehuala, c'est à dire au tiers du chemin de San Luis à Saltillo. Ses troupes étaient loin d'être bien approvisionnées. Le général Taylor se fortifiait à Saltillo où il avait réuni 6,000 hommes.

L'administration de Gomez Farias rencontre la plus vive opposition de la part de la presse et du clergé. Ce dernier prêche l'insurrection, et les vives attaques des provinces, tout des manifestations en faveur de l'inviolabilité des privilèges et des propriétés de l'église. Le Congrès mexicain cherche, sans pouvoir le trouver, le moyen de se créer des ressources.

Chronique Locale.

C[illegible] DE LA MUNICIPALITÉ No 2.—Séance de mardi soir. Présidence du recorder Baldwin.

La séance d'hier soir a été exclusivement consacrée à discuter une résolution offerte par M. Davern, relative au nombre d'aldermen que devra avoir la Municipalité au prochain Conseil. Par la résolution de M. Davern, la seconde Municipalité aura droit à 14 aldermen; chaque district sera représenté au Conseil par deux aldermen. Il y a sept districts municipaux dans la Municipalité.

Cette résolution donne lieu à une assez vive discussion. MM. Peters, Ferret, Reynolds et Davern prennent successivement la parole. Les deux premiers ont combattu la résolution, et les deux derniers l'ont soutenue.

M. Peters pense que l'adoption de cette résolution est illégale et injuste: par exemple, dit le membre, le 7ème district, maintenant le 4ème, et représenté dans ce Conseil par l'auteur de cette résolution, n'aurait droit qu'à deux aldermen seulement, avec une population d'au moins 7,000 âmes! C'est monstrueux, s'écrie M. Peters. Le membre du 4ème district ne peut voter en faveur de cette résolution sans être en opposition directe avec ses principes républicains.

M. Peters espère que cette résolution sera rejetée presqu'à l'unanimité par ce Conseil.

M. Peters présente un substitut qui est accepté par M. Davern, accordant à la Municipalité 16 aldermen, qui seront distribués comme suit:—1er district, 2 aldermen; 2d district, 2 aldermen; 3e district, 2 aldermen; 4e district, 2 aldermen; 5e district, 2 aldermen; 6e district, 3 aldermen; et le 7e district, 3 aldermen.

Après une longue discussion, le substitut Peters, comme l'a amendé M. Davern, est adopté par 12 voix contre 1 non.

Puis le Conseil s'ajourne.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—*Mardi.*—George S. Pettebonne, mis en jugement comme joueur, a été conduit à la Cour pour assister à la lecture de son acte d'accusation, et s'étant reconnu coupable, a été sur le champ condamné par le juge McHenry à $1200 d'amende et aux dépens.

Charles Jackson, accusé de vol et d'assaut et batterie, a été trouvé coupable du premier délit et acquitté sur le dernier chef.

John Cannon, prévenu de détournement de fonds, a assisté à la lecture de son acte d'accusation et s'est déclaré non coupable.

Daniel Scanlon, l'individu qui est accusé du meurtre de John C. Conroy, a subi hier un interrogatoire devant le recorder Baldwin, qui après l'audition de plusieurs témoins, l'a renvoyé par devant la 1ère Cour de District pour y être jugé sous l'accusation d'homicide (manslaughter).—Le cautionnement que doit fournir le prévenu pour être mis en liberté a été fixé à $2,000.

ARRESTATION.—La police de la première municipalité a arrêté hier un homme de couleur libre, nommé Augustus Smith, comme prévenu d'avoir commis un vol au préjudice de M. Montgomery. L'accusé comparaîtra ce matin devant le recorder Génois.

BLESSURES.—Sur une plainte portée hier au bureau du recorder Génois, un mandat d'arrêt a été décrété contre le nommé Benjamin Harding, prévenu d'avoir porté plusieurs coups de poignard à M. George Davis.—L'examen de l'accusé aura lieu lorsque les médecins auront fait leur rapport sur l'état du blessé.

ACCIDENT.—Un déplorable accident vient de terminer les jours d'une petite fille dont le père, M. Allevon, facteur de pianos, réside rue Conti, près l'encoignure de Chartres. Cette enfant, tout en jouant, tomba hier dans un grand baquet d'eau et se noya avant qu'on put lui porter secours.

LA MALLE DU NORD a manqué hier au-delà de Stockton, Alabama.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.
Mardi, 9 mars 1847.

M. Stark introduit un bill pour autoriser le jury de police de la paroisse Plaquemines à vendre certaines propriétés.

M. Derbes, du comité spécial auquel a été référé le bill pour émanciper un mineur de la paroisse St-Landry, rapporte le dit bill sans amendement. Cet acte et lu trois fois et passé.

M. Smith, d'un comité spécial, rapporte un acte pour fixer les limites entre la Nouvelle-Orléans et Jefferson. L'acte passe après avoir subi trois lectures.

M. Calogne, du comité spécial auquel a été référé le bill pour venir en aide au bataillon d'artillerie de la Nouvelle-Orléans, rapporte le dit bill sans amendement.

M. Sandidge réclame la prise en considération du bill du Sénat relatif à l'émancipation des mineurs en général. La Chambre vote ce projet de loi.

M. Wiltz réclame la prise en considération du bill relatif aux ventes judiciaires. Le bill est lu trois fois, et passe avec quelques amendements.

Sur motion de M. Texada, le bill pour augmenter la rétribution des jurés dans la paroisse Rapides est pris en considération et passé après avoir subi une 3me lecture.

M. Pine réclame la prise en considération du bill pour pourvoir à la liquidation des affaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans. Le bill passe, après avoir subi une 3me lecture.

La Chambre s'occupe ensuite du bill du Sénat pour amender l'acte qui abolit l'emprisonnement pour dettes. Ce bill étend les bénéfices de la loi aux débiteurs qui ne résident pas dans l'Etat. Après un long débat, le projet de loi subit sa 2me lecture.

La Chambre discute ensuite en comité général, sous la présidence de M. Moise, le bill qui fixe la rétribution des officiers publics, puis s'ajourne.

SÉNAT.—M. Kenner, au nom du comité de l'instruction publique, fait un rapport favorable à l'établissement d'un collège, et décrétant l'acquisition des bâtiments du collège Jefferson, dans la paroisse St-Jacques. Ce rapport est adopté, et le bill subit une première lecture.

M. Porter introduit une résolution, autorisant L. C. Eaton à passer contrat pour les impressions du Sénat. On demande la suspension des règlements pour procéder à une seconde lecture, mais le Sénat s'y refuse.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill des revenus et le discute jusqu'au moment de l'ajournement.

EXPÉDITION SCIENTIFIQUE.—Il est question, dit la *Presse*, d'une nouvelle expédition qui doit explorer le fleuve des Amazones. Cette expédition se composera de la corvette l'*Astrolabe* sous le commandement de M. Tardy de Montravel, et du vapeur l'*Alecton* de 80 chevaux, sous le commandement de M. le lieutenant de vaisseau Mancel. L'Académie des sciences, consultée sur les questions à poser aux officiers, sous le rapport de la science, a, par l'organe de M. Arago, fait connaître son programme. Tout est prêt, et les deux bâtiments pourront, au printemps prochain, être rendus au Brésil.

Ils partiront de Brest. L'*Alecton* mettra à la voile le premier et se rendra à Cayenne, où l'*Astrolabe* ira le rejoindre; les deux bâtiments entreront ensemble en rivière. Des instructions ont été envoyées à notre chargé d'affaires à Rio, ainsi qu'à M. Eveliard, notre consul au Para, tout nous avons déjà eu occasion de louer la conduite. Si de nouvelles résistances surgissaient de la part du Brésil et de l'Angleterre, le ministère ne pourrait plus reculer sans honte.

NOUVELLES A LA MAIN.
Paris, 1er février 1847.

LA RAISON D'UNE LIAISON.—Un illustre écrivain est père d'un fils dont les prodigalités outrepassent quelquefois la complaisance paternelle. Il y a quelque temps, une nouvelle demande d'argent, l'auteur qui ce jour-là se trouvait en fonds.... de morale, crut de son devoir de répondre en ces termes à son plus cher ouvrage:

"Ah! ça, diable, Alexandre, comment te comportes-tu? Voilà déjà six mois que tu es avec cette petite S...., et tu as dépensé plus de vingt mille francs avec elle. Or, comment peux-tu faire encore des folies pour une petite fille que tu connais depuis six mois, et comment espères-tu que j'approuve cela?

Eh! père, reprit l'enfant prodigue avec un dédain tout à fait gentilhomme, ce n'est pas S.... qui me retient. Mais, que veux-tu? Elle a une ravissante chienne, comme je n'en trouverais pas une seconde ailleurs. S.... n'a promis le premier petit chien qu'elle en aurait; et si je me brouillais à présent, elle ne me le donnerait pas.

—Allons, répondit le père désarmé, je sais ce que c'est qu'un caprice. Du moment que c'est au petit chien que tu tiens, c'est différent.

Dimanche dernier, l'illustre Bocage et ses chers enfants jouaient au théâtre de la Porte-St-Martin. Sur la loge affectée au grand lama de l'Odéon, le régisseur Vissot avait écrit avec de la craie: *Bocage*. Un enfant terrible du grand directeur ultra-séquanois s'est amusé, pendant un entr'acte, à effacer les deux dernières lettres du nom saint et sacré, et les a remplacés par un *l*, de façon qu'on lisait sur la porte du tabernacle profane: *Bocal*.

M. Moëssard s'est empressé de purifier le temple, en anathématisant le faussaire sacrilége avec le dernier cri de Jean Journet: Corruption!

On lit dans la *Gazette de St-Pétersbourg*: "Le gouvernement vient de faire l'achat d'une immense quantité de chanvre." Pourvu que cette acquisition ne soit pas employée à *resserrer les nœuds* qui doivent attacher de plus en plus la Pologne à la Russie!

Un chimiste de Grenoble a pris un brevet d'invention pour un nouveau système d'éclairage. Nous n'osons pas dire au juste de quelle substance ce nouveau chimiste tire son gaz. Tout ce que nous pouvons révéler, c'est que le physicien garantit sa découverte sans odeur, ce qui n'est pas malheureux; car il faut avoir le diable au corps pour oser fourrer le nez dans cette matière.

LA DANSEUSE ET LE CARDINAL.—Tout n'est pas rose dans la vie des danseuses. Mlle Carlotta Grisi, dont nous attendions impatiemment les nouvelles, a éprouvé toutes sortes de contrariétés avant, pendant et après son voyage. Arrivée à Marseille, *une heure* trop tard, elle a dû attendre six mortels jours le départ d'un nouveau paquebot. Pour comble d'infortune, ce nouveau paquebot, au lieu d'aborder directement à Civita-Vecchia, s'est arrêté à Gênes et à Livourne; encore deux jours de perdus. Enfin, le neuvième jour, notre charmante danseuse a pu entrer dans la ville des Césars et des papes. Mais alors nouveau désappointement! l'impresario Jacovacci, qui, depuis neuf jours ne faisait que s'arracher les cheveux et courir comme un fou à ses croisées pour se pendre à l'espagnolette ou se jeter dans le Tibre, en apercevant Mlle Grisi, cause involontaire de toutes ses angoisses et de tous ses malheurs, s'est écrié d'une voix larmoyante:

—Vous arrivez trop tard, *signora!* neuf jours trop tard! Je suis un homme perdu, ruiné, mort! Il me faut vingt mille francs de dommages intérêts (je suis père de famille), vingt mille francs, ou je me fais sauter la cervelle!

Le lendemain, la pauvre Carlotta a du paraître en *référé* par devant le cardinal-gouverneur. Mais son Eminence, éblouie par la grâce et par la distinction de sa jolie plaideuse, l'a interrompue vivement dès les premiers mots pour donner tort à l'impresario. C'est un cas de force majeure, a dit le bon cardinal; quel que soit la légèreté, l'élasticité de mademoiselle, vous ne prétendez pas, sans doute, qu'elle fit un bond de Marseille à Civita-Vecchia. Quant aux dommages intérêts, a-t-il ajouté avec une galanterie exquise, mademoiselle nous donnera une ou deux représentations de plus, et c'est nous qui seront ses obligés.

Cette décision a été accueillie avec un véritable enthousiasme par la noblesse romaine et par les nombreux étrangers que l'espoir de voir danser Carlotta avait attirés à Rome. Quelques maisons ont été illuminées le soir, et on a surpris plusieurs abbés criant à tue-tête: Vive monseigneur le gouverneur! vive le pape!

Au temps où Mgr l'évêque d'Evreux n'était que simple curé d'une des paroisses les plus importantes de Paris (St-Roch), il avait obtenu de la munificence d'une des [illegible] cour, une subvention pour [illegible] re. Le compte [illegible] chaque mois par M. le curé à l'intendant de la maison princière était scrupuleusement acquitté par celui-ci. Cependant l'intendant, homme d'économie avant tout, s'aperçut un jour d'une augmentation sensible dans le total des mémoires du jeune curé, il alla en référer au mari de la dame et il lui dit: Je crois, monseigneur, que nous ne devons payer à l'abbé Olivier que les voitures qu'il emploie depuis six heures du matin jusqu'à minuit; mais que vous n'entendez pas payer celles qu'il peut employer depuis minuit jusqu'à six heures du matin?

Le mari—le dernier des Voltairiens,—rit beaucoup, et ordonna une réduction en disant finement à son intendant: M. l'abbé est vraiment trop charitable; son zèle est infatigable; il faut le faire reposer; avec ses bonnes œuvres il ruinerait ma femme.

PENSÉES D'UN JOURNALISTE MAL COUCHÉ.—Que ne suis-je resté dans mon village au lieu d'être venu chercher la gloire à Paris!—Je reposerais dans une bonne couchette de noyer au lieu de *penser* sur un lit de sangles. Comme on fait son lit on se couche.

—Celui qui vit de la plume couche rarement dessus.

—Je n'approuve pas l'habitude qu'avait Procuste de raccourcir les gens qui étaient plus longs que son lit, mais d'un autre côté, c'est un bien cruel supplice que de dépasser son matelas de plusieurs décimètres.

—Saint-Louis, près de rendre son âme à Dieu, se fit étendre par manière de pénitence sur un lit de *cendres*; cela valait encore mieux que mon lit de sangles,—surtout si les cendres étaient chaudes.

—Montaigne dit que le doute est un bon oreiller. J'en doute, et ça ne me tient pas même lieu de traversin.

On écrit de Rome: Le 4 janvier, Pie IX a daigné recevoir en audience particulière le chanoine Clavel. Sa Sainteté s'est entretenue, avec une extrême bonté, pendant plus d'une heure avec cet ecclésiastique français sur des circonstances particulières qui ont appelé à Rome. Pie IX a loué les heureuses dispositions de M. le chanoine Clavel pour la paix de l'Eglise, et il a daigné accepter l'hommage de plusieurs de ses ouvrages, tels que le *Médecin du Corps et de l'Ame*, et *les petits Sermons populaires d'un Curé de village sur les principales Vérités de la Religion*, opuscules irréprochables et dont le succès est incontestable.

Avant de recevoir la bénédiction du Saint-Père, à la fin d'un entretien sérieux sur les plus graves controverses de notre époque, après avoir répondu avec simplicité aux questions que le Pape lui adressait sur les hommes et les affaires de l'Eglise de France, M. Clavel a prié Pie IX de permettre qu'il offrit encore à Sa Sainteté un fruit de France, comme emblême de son cœur entièrement dévoué au Saint-Siége; et au même instant, l'ingénieux chanoine a présenté au Pape une magnifique *poire* DE BON CHRÉTIEN. Pie IX s'est mis à rire avec la plus aimable franchise, et acceptant ce présent tout à fait original, il a serré affectueusement les deux mains de celui qui le lui offrait, en ajoutant: Un cadeau de cette sorte ne peut qu'être de bonne augure, surtout à la veille de l'*Epiphanie*, ou fête *des Rois*; j'aime beaucoup vos sentiments, monsieur le Chanoine, car le Pape est l'ami des bons chrétiens, de la justice et de la paix!

LES DROITS D'UN SUJET RUSSE.—Les Russes, espèces d'hommes plaqués, qui avec la permission du czar mouchardent les pays civilisés, ne manquent jamais de crier à la calomnie quand on publie la vérité sur l'autocrate. Voici cependant un document qui est un témoignage éclatant de la puissance de Nicolas, et du crétinisme de ses 60 millions de sujets.

La noblesse de Courlande avait envoyé à l'empereur une pétition dans laquelle elle le priait de ne pas attenter à leurs droits religieux. Le czar, dans un rescrit officiel, leur a répondu: *Qu'un sujet russe n'avait aucuns droits, pas même celui de se plaindre.* Que le czar pourrait, s'il voulait, regarder cette pétition comme un crime de trahison, mais qu'il préférait demeurer gracieux et ne pas les en punir.

Qu'un homme mortel puisse s'enorgueillir à ce point, et oublier ainsi sa misérable existence, cela se comprend, car l'imagination de l'homme grossit et agrandit les mauvais comme les bons principes; mais qu'un empereur ose imprimer cela en l'an de grâce 1847, à quelques centaines de lieues de Londres et de Paris, c'est plus que la folie, c'est comme dit le prophète: L'orgueil avant la chute!

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE.
1ère Chambre.
Présidence de M. de Belleyme.
Audience du 29 janvier.

PUBLICATION DES ŒUVRES DE M. ALEXANDRE DUMAS.—VIOLATION DE CONTRAT.—PLAIDOIRIE DE M. DUMAS.
Suite et fin.

Quand la sensation causée par la spirituelle plaidoirie de M. Alexandre Dumas est un peu calmée, le président donne la parole à l'avocat du *Constitutionnel*.

Me Lacan, avocat de M. Véron: Nous convenons volontiers que s'il ne fallait, pour gagner un procès, que d'avoir de l'esprit, que de donner de bons mots à la place de bonnes raisons, personne plus que M. Dumas n'aurait de chance de sortir vainqueur de cette lutte.

M. Dumas a tenu à prouver qu'il n'avait d'esprit que dans ses romans; que sa brillante imagination, qui fait sa gloire, lui reste encore fidèle au jour du danger. Mais il n'en est pas d'un procès comme d'un roman ou d'un drame, il n'est possible d'y rien ajouter, d'en rien retrancher; il y a des faits ou il n'y en a pas; ces faits sont prouvés ou ils ne le sont pas. Il y a des actes judiciaires qui n'ont certainement pas la prétention de rivaliser avec le style de M. Dumas, mais qui ont l'ambition de constater la vérité. Nous sommes en présence de magistrats consciencieux qui interrogent le fond des choses. M. Dumas l'a constamment oublié; il a fait de la discussion de cette affaire une véritable gymnastique; il s'est permis des écarts, a donné à tort et à travers de légers coups d'épée, est entré dans toutes sortes de digressions, a cherché à fasciner, à charmer; mais ses agréables digressions, tout l'art de ses sophismes feront-ils illusion ici? Non, et M. Dumas s'est trompé, il s'est cru sur un autre terrain, ce qu'il a dit avait l'intérêt du roman, mais en avait aussi la frivolité.

Il nous a adressé des reproches auxquels nous avons été très sensibles, il a parlé avec amertume de la manière dont nous l'avions attaqué à la dernière audience; il a paru insinuer que nous aurions dit de lui absent tout autre chose que ce que nous aurions osé dire en sa présence, que nous serions plu à ternir sa loyauté comme homme, à flétrir cette fleur de loyauté chevaleresque à la faveur de laquelle les gentilshommes du jour cherchent à faire revivre les gentilshommes d'autrefois.

Il faut que M. Dumas sache, au contraire, qu'à la dernière audience nous étions encore prêts à consentir à la remise; que c'est lui, au contraire, qui a toujours fait défaut au combat, et que voilà plus d'un an que des remises incessantes prolongent cette affaire.

Du reste, nous maintenons tout ce que nous avons dit, et déclarons après avoir entendu M. Dumas n'avoir rien à rétracter; sans doute c'est une tâche douloureuse et pénible que la notre: nous voudrions pouvoir honorer en M. Dumas le caractère à l'égal du talent; mais, quelque célèbre que soit son nom je me dois avant tout à la vérité.

Dans ce procès, nous nous plaignons de trois choses: la première, d'avoir laissé faire des annonces au mépris des traités; la seconde, de ne pas nous avoir donné en 1845 cinq volumes qu'il nous redoit encore; en 1846 neuf volumes, comme il s'y était engagé par son traité, et enfin d'avoir publié ailleurs des romans, alors qu'il ne nous donnait pas ceux qu'il nous devait.

Me. Lacan revient ici sur la discussion de chacun de ses points, mettant chaque infraction en regard de la clause violée.

Arrivant à parler du voyage en Espagne, M. Dumas s'est imaginé que la France ne serait pas dignement représentée en Espagne s'il ne s'y trouvait.

M. Alexandre Dumas: C'est du moins, monsieur, l'avis de M. le ministre de l'instruction publique.

Me. Lacan: Je commence par proclamer bien haut que je n'admets pas une raison semblable en matière d'inexécution de contrat; nous ne savons que trop d'ailleurs comment se donnent ces sortes de missions; elles sont plus sollicitées qu'imposées; M. Dumas n'avait qu'à donner à M. le ministre des traités qui le liaient; on n'aurait pas fait violence à sa volonté.

Mais on a dit que l'illustre romancier allait chercher en Afrique des sujets de romans, afin de populariser, en France, la colonisation algérienne; mais, en réalité, il faisait tout autre chose: il se trouvait, par exemple, au Rachat, je ne sais trop, par exemple, ce qu'il allait faire là; il ne voyait qu'au milieu des fêtes; il produisait pour les Arabes, et se préoccupait trop peu de son pays, qui gémissait d'une double disette: celle des grains, celle des romans; toute cette activité de M. Dumas, je la regrette; elle pourrait être mieux employée; il a eu le tort, d'ailleurs, d'aller à Tunis, alors que le bey était absent de ses Etats et ne pouvait lui rendre les hommages que nous rendions, nous, à ce souverain.

A son retour, le 14 janvier, M. Dumas écrivait, il est vrai, à M. Véron, la lettre suivante:

"Mon cher Véron,

"Si nous ne sommes pas des niais, échangeons de bons manuscrits contre de bons billets de banque, et non pas de mauvais papier timbré contre des injures d'avocats...."

Me Lacan: M. Dumas n'attendait donc à des injures, tandis qu'il n'avait à attendre ici que des vérités.

"J'arrive d'Espagne, d'Algérie, j'ai tout vu, hommes et choses, bêtes et gens. Je peux, car ma tête en bout, vous donner d'ici à un mois, (en attendant les 45) deux des volumes les plus amusans qui aient été écrits.

"Il y a même plus, nous pouvons, dans les bureaux du *Constitutionnel*, publier un album qui suivra nos feuilletons, Giraud, l'auteur de la *Permission de dix heures*, fait un album comique de notre voyage.

"Il y a, si Véron le veut, 20,000 fr. à gagner personnellement pour lui avec cette niaiserie.

"A vous, A. DUMAS."

M. Véron m'écrivit, au sujet de cette lettre, qu'on était las des impressions, et il ajouta d'ailleurs fort spirituellement, que "pour M. Dumas, entre *offrir* et *donner*, c'est là différence de celui qui *doit* à celui qui *paie*."

Me Lacan insiste sur la condamnation par corps; c'est, dit-il, une triste et dure nécessité, mais indispensable dans la cause. M. Dumas, dit-il, c'est le protée de la fable; il faut le vaincre, le retenir dans des liens solides; peut-être une crainte salutaire suffira-t-elle à ranimer sa bonne volonté, à réchauffer sa verve, et lui fera-t-elle comprendre en tout cas que s'il y a du mérite à faire d'excellens romans, il y a aussi un autre mérite,—bien trivial assurément—c'est celui qui consiste à se montrer esclave de ses engagements! (Des applaudissemens recueillent cette spirituelle réplique).

M. Alexandre Dumas: Puis-je répondre quelques mots?

M. le Président fait un signe affirmatif.

M. Alexandre Dumas: Je n'ai qu'une réponse à faire, c'est d'opposer le traité que j'ai sous les yeux; le tribunal y verra que les *époques de livraison* pouvaient être modifiées d'un commun accord, et que je ne pouvais pas livrer au 1er juillet les 5 volumes qu'on me réclame.

Maintenant on me reproche d'avoir livré la *Dame de Montsoreau* par bribes et par morceaux; je rappelle que j'avais alors cinq feuilletons en train, et l'on devrait plutôt, ce me semble, me remercier d'avoir suffi à ma tâche. Ces messieurs prétendent que dans ma charmante ville de Saint-Germain, je me croisais les bras! Oui, je me suis croisé les bras en faisant les 8 volumes de *Balsamo*, dont le dernier a paru huit jours avant mon départ pour l'Espagne.

Je faisais, il est vrai, en même temps répéter Shakespeare et Dumas, mais c'était dans mes momens perdus, et d'ailleurs ces délassements ne sont pas tellement en dehors de l'art que des gens à moins artistes puissent me les reprocher: ne m'étaient-ils pas d'ailleurs un peu permis à moi, qui donnais 17,000 lignes en deux mois!

Quant à mon voyage, je dirai que je n'ai jamais rien sollicité; seulement, M. le duc de Montpensier, qui a quelques bontés pour moi, me dit un jour, comme l'avait fait précédemment son frère en m'invitant à Versailles:

"Venez à mon mariage: Il est important que vous et M. Hugo vous soyez à une fête nationale."

M. de Salvandy me fit venir:—Pouvez-vous, me dit-il, partir pour l'Espagne et l'Algérie! Cela se trouve admirablement, lui répondis-je, car j'ai besoin de repos.—Vous irez en Espagne, reprend le ministre, vous assisterez au mariage; vous irez en Algérie visiter le plus beau pays du monde, pays parfaitement inconnu, surtout à nos députés, qui chaque jour en parlent sans le connaître, et qui ont le plus grand besoin d'être éclairés à l'endroit de ces hautes questions.

J'allai donc en Espagne, et j'y allais si bien comme invité que j'étais le seul Français qui assistât au mariage intime; c'est là que je reçus le grand cordon de Charles III, qui fut donné non pas au littérateur, mais à l'homme, mais à moi (l'orateur se frappe la poitrine) Alexandre Dumas Davy, marquis de la Pailleterie! (Sensations diverses.)

Après les cérémonies, je dus me rendre à Tunis; il est vrai qu'à ce moment le prince tunisien était en France; mais en son absence je n'en reçus pas moins un accueil brillant et hospitalier, par le second maître de l'empire, par le frère du bey, qui me reçut comme un envoyé de la France, et m'attacha à la poitrine la décoration du Nitchan. J'y allais si bien pour m'occuper de littérature, que j'ai recueilli les documens les plus curieux, et que dans quatre jours je vais offrir de déposer sur le bureau du tribunal un volume écrit en entier de ma main.

Mais pour me rendre à Tunis, le gouvernement avait mis à ma disposition un bâtiment de 220 chevaux, le *Véloce*, qui n'a été qu'à mon service et à celui du bey de Tunis. Nour touchions aux côtes d'Afrique, lorsque j'appris que nos prisonniers pouvaient être rendus à la liberté par une prompte intervention. Il s'agissait d'enlever douze têtes qui, d'un jour à l'autre, pouvaient être coupées. Il y a là de braves officiers de notre armée, des femmes, c'étaient les restes de 300 prisonniers échappés au massacre de Sidi-Brahim. Eh bien! c'est moi qui, conduisant le Véloce, ait couru à la délivrance de l'infortuné Cognord et de ses braves compagnons, et, toujours sur le Véloce, je les conduisis à Melilla, au lieu de me rendre directement à Tunis. C'est là que 3,000 personnes m'offrirent des félicitations qui valent bien toutes les injures que je reçois ici. Vous me demandez 50,000 francs pour avoir été en Afrique, que m'importe, après tout? J'ai sauvé douze de mes compatriotes; cela vaut bien 50,000 francs, je m'imagine!"

Mes intentions, au surplus, étaient excellentes; je me promettais d'utiliser mon voyage dans l'intérêt du *Constitutionnel*, journal qui, soit dit en passant, s'est mis, j'en ai eu la preuve, à la disposition du maréchal Bugeaud. Sensation.

Je suis parti avec dix mille francs que m'allouait M. le ministre de l'instruction publique, qui représentait l'art de la peinture comme moi je représentais l'art de la littérature. Croyez-vous que ces dix mille francs pouvaient me suffire, j'ai dû vendre par Regnault pour 30 mille francs d'actions de chemin de fer, sur lesquelles j'ai perdu 7,000 fr.; j'ai dépensé 26 mille francs de mon argent; puis les dix mille francs de M. de Salvandy, plus, mille francs que j'ai pris à Alger sur le crédit qui m'avait été ouvert par le gouvernement, et le renderai [illegible] de mon arrivée je forçais M. de Salvandy à reprendre ces mille francs.

Me Jules Favre pose deux conclusions pour le dit sur Hetzel, dont la bonne foi est, dit-il, complète dans cette affaire.

Me Langlais: Je demanderai à présenter quelques observations au nom de la *Presse*, en réponse à ce qu'a dit M. Dumas.

M. le Président: Soit, à huitaine.

L'audience continue pour le jugement d'autres affaires. La foule déserte la salle, M. Dumas est suivi en dehors de l'auditoire, dans les corridors ou salles, et presque dans la rue, par une foule considérable qui fait obstacle à son passage.

En attendant que le tribunal rende son jugement, voici ce qui nous donne le *Corsaire-Satan* qui ne manque jamais de faire à Alexandre Dumas une guerre fort vive et souvent spirituelle.

Nous commettons de grâce une indiscrétion fort heureuse pour tous, dit ce journal, le résultat du jugement à intervenir entre M. Alexandre Dumas et les journaux le *Siècle*, la *Presse*, l'opinion du tribunal ne pouvant être longtemps douteuse après la brillante plaidoirie de M. Alexandre Dumas. Voici quelle sera, nous assure-t-on, le texte de cette décision judiciaire:

"Attendu qu'il résulte des débats et explications personnelles des gérants que M. Alexandre Dumas, débiteur envers divers journaux de quatre-vingt volumes environ, a fait alors pour se libérer ce qu'aucun homme ne fit ni fera jamais; ne lui reste que l'Académie n'avait pas en deux ans, bien qu'elle soit composée de quarante membres, qu'aucune bonne volonté de rester dans l'oisiveté, et trouvant au contraire son renom de *Fabien* intérieur à ses autres ouvrages; il a brûlé ces quatre volumes au feu de sa conscience, sacrifice que bien peu d'hommes seraient capables de consommer;

"Que M. Castille, homme de lettres est venu lui offrir trois francs la ligne, offre qu'il a loyalement refusée en prétextant que l'auteur de la proposition était sans argent ou fou; puisque ces lignes se composent souvent d'un *oui* ou d'un *non*;

"Que M. Alexandre Dumas ne publie seulement en France, mais à l'étranger;

"Que M. Bernard, de la *Presse*, lui a écrit ces propres mots: Qui donc oserait assigner des limites au génie?

"Que bien loin d'être débiteur des journaux, M. Alexandre Dumas se prétend être leur créancier, chose qui paraîtrait fort extraordinaire, si l'on ne savait que M. Alex. Dumas se trouve avoir maille à partir avec l'inventeur de la *pâte Regnauld* et le fondateur du *Musée des Familles*;

"Attendu d'ailleurs, que M. Alex. Dumas en partant pour l'Algérie au lieu de faire ses 80 volumes, n'a entrepris ce voyage que sur l'ordre du docteur Pasquier, et de son médecin ordinaire; (car lui aussi a son médecin ordinaire) qui lui a dit: Distrayez-vous ou crevez à la peine;

"Qu'en outre il a voyagé d'après l'ordre formel du duc de Montpensier, son ami, qui lui a dit: "Venez à mon mariage; il est important que vous et M. Victor Hugo vous soyiez à une fête nationale;"

"Que M. de Salvandy lui a répété: "Vous irez en Espagne, vous assisterez au mariage, vous irez en Algérie le plus beau pays du monde, pays parfaitement inconnu à nos députés qui ont le plus grand besoin d'être éclairés à l'endroit de ces hautes questions;"

"Qu'il a été le seul Français qui assistât au mariage intime; que c'est là qu'il a reçu le grand cordon de Charles III, qui fut donné non pas au littérateur, mais à lui Alexandre Dumas, marquis Davy de la Pailleterie;

"Que de là il a été à Tunis où, malgré l'absence du prince, il a reçu un accueil brillant et hospitalier, comme un envoyé de la France et qu'on lui a donné l'ordre du *Nichan*;

"Que, pour ce voyage à Tunis, le gouvernement français a mis à sa disposition le bâtiment le *Véloce*, qui n'a été qu'à son service et à celui du bey de Tunis;

"Qu'il a couru à la délivrance de l'infortuné Cognord et de ses compagnons, que seul il est parvenu à sauver; qu'il est ridicule de demander 50,000 fr. à un littérateur pour un voyage dans lequel il a sauvé douze têtes de compatriotes, ce qui vaut bien 50,000 fr., sauf le droit que conservent les journaux de couper les douze têtes susdites en feuilleton;

"Que M. Alex. Dumas est parti avec 12,000 fr. alloués par le ministre de l'instruction publique;

"Attendu que de tout ce qui précède il résulte que M. Alex. Dumas, marquis de la Pailleterie, n'a manqué à ses engagements littéraires que sur l'avis du duc de Montpensier, son ami, de M. de Salvandy, ministre, et du gouvernement français, ses obligés, et que ceux-ci, en bonne conscience, doivent être responsables de ce manquement à des traités écrits;

"Mais attendu que la qualité des personnages ci-dessus ne permet pas au tribunal de juger une question qui s'agite de si haut et entre des intéressés qui occupent un rang à part dans la hiérarchie constitutionnelle;

"Attendu qu'à défaut de conclusions spéciales, il est du devoir des juges de suppléer à cette lacune puisqu'il s'agit d'une incompétence d'ordre public;

"Par ces motifs, le tribunal se déclare incompétent, et vu la qualité des parties sus-nommées, renvoie l'affaire au Conseil d'Etat ou à celui des ministres, à moins d'évocation spéciale de la part des Chambres."

M. L'EDITEUR.

☞ Veuillez annoncer M. N. GUBLIN, candidat à la place d'alderman du 2e District, en remplacement de M. J. B. MARKS.

☞ Le navire Wabash, capitaine Hathaway, venant de New York, est maintenant en décharge ment vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée; elles seront autrement emmagasinées à leurs risques et périls.
JOHN O. WOODRUFF, 60, Camp
9mars

☞ Le navire WALDRON, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis l'Hôtel des Monnaies; les consignataires sont requis de faire leur entrée d'ici à 5 jours, et d'en prendre livraison sur la Levée.
L H GALE, 93, Commune
9 mars

☞ Les dettes que pourra contracter l'équipage du brick français MERLE, ne seront payées ni par le capitaine ni par le consignataire.
CHARLES DUFOUR
5mars

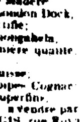

Bottes, souliers et brodequins.—En débarquement du navire Kentucky, et en magasin 1500 caisses contenant un assortiment complet de bottes et souliers pour hommes, femmes et enfans, à vendre par
FROST & Co.
18, rue des Magasins.
9fév

COMMERCIAL.
NOUVELLE ORLEANS.
Mardi soir, 9 mars 1847.

COTON.—Arrivé depuis le 5 du courant, en Louisiane et Mississippi, 1,988 balles, Tennessee et North Alabama, 2,844, Arkansas, 662, Texas, 495, Floride 1,980, Lac de Mobile, 291; en tout 8,316 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool, 5,675 balles, Brème, 442, Hambourg, 1,589, Barcelone, 830 Gênes, 451, Malte, 218, Trieste, 421, New York, 786, Boston, 1,481, Philadelphie 152, Baltimore, 300; en tout, 12,180 balles, ce qui fait une réduction dans le stock de 3,864 balles, et laisse en main, y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés aujourd'hui, un stock de 233,315 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Sept 1er, Stock en mains		6,549
Arrivé durant les trois jours,	8,316	
Arrivé antérieurement	544,700	
		553,016
		559,565
Expédié durant les trois jours,	12,180	
Expédié antérieurement	314,070	
		326,250
		233,315

Dans notre dernière revue, nous avons mentionné que la demande sur le coton était active; cette activité s'est maintenue depuis, mais les transactions ont été un peu arrêtées, parce que les détenteurs ont demandé les taux les plus élevés de nos cours, qui sont d'à peu près ½ cents au dessus des autres. Les ventes de samedi s'élèvent à 4,500 balles, d'hier à 3,000 et d'aujourd'hui à 5,500, ce qui forme un total de 13,000 balles.

VENTES.—256 balles @ 10¼ cents, 45 @ 10¾; 59 @ 10¼, 120 @ 10¼, 144 @ 10¼, 221 @ 11¼; 300 @ 10¼, 100 @ 10¼, 50 @ 10, 160 @ 10¼ et 10½, 118 @ 10¼, 78 @ 13, 68 12¼, 300 @ 10¼; 200 @ —, 10 @ 11, 87 @ 10¼, 30 @ 10¼, 79 @ 10, 52 @ 10, 380 @ 11, 106 @ 10¼, 430 @ 10¼, 160 @ 11, 101 @ 11, 180 @ 10¼, 104 @ 10¼, 95 @ 10¼, 48 @ 10, 430 @ —, 500 @ 10¼, 800 @ 10, 700 @ 4¼, 197 @ 10¼, 103 @ —, 81 9¼, 200 @ 10, 296 @ 10¼, 221 @ 10¼, 138 @ 10¼, 124 @ 10¼, 71 @ 10¼, 77 @ 10¼, 48 @ 9¼, 134 @ 11¼, 200 @ 10¼, 150 @ 10¼, 172 @ 10¼ cents la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inferior	9	@ —
Ordinary	9¼	@ 9½
Middling	10	@ 10¼
Good Middling	10¼	@ 10½
Middling Fair	10¼	@ 10¾
Fair	10¾	@ 10¾
Good Fair	11¼	@ 11¾
Good and Fine	12	@ 00

Tennessee et North Alabama.
Average list.

Good	00	@ 00
Common	00	@ 00
Extreme prices	00	@ 00

TABAC.—Le marché a été très calme depuis notre dernière revue. Les ventes s'élèvent seulement 50 boucauts. Les prix sont [illegible] Inférieur [illegible], ordinaire 2¾ @ 3, [illegible] @ 3¼, beau [illegible] choix [illegible].

Arrivé depuis le 5 du courant, 23 boucauts. Expédié dans le même temps pour Hambourg, 124 boucauts, Gênes et Malte [illegible], en tout 293 boucauts. Stock en entrepôt et à bord de navires 6,350 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1846 Sept 1er, Stock en mains		17,046
Arrivé durant les trois jours	23	
Arrivé antérieurement	8,[illegible]	
		8,619
		25,665
Expédié durant les trois jours	293	
Expédié antérieurement	19,102	
		19,295
		6,350

SUCRE.—Les transactions ont été très [illegible] depuis notre [illegible] 500 boucauts [illegible] pour les qualités [illegible].

SUCRE HAVANE.—Bonne demande [illegible].

MÉLASSE.—Depuis notre dernière revue il s'est vendu environ 1,300 barils, principalement pour les marchés de l'Ouest, aux prix de 28 @ 29 cents par gallon. Il ne s'en fait pas [illegible].

FARINE.—Les affaires ont été assez [illegible] marché [illegible] hausse: 2,000 barils ont changé de mains [illegible] quelques petits lots ont rapporté $4 90 @ $4 97½ par baril pour de l'Ohio. Nous cotons [illegible] $4 @ $6 [illegible] baril.

GRAINS.—Les affaires [illegible] sur le marché, et depuis notre dernière revue [illegible] la vente de [illegible] maïs, presque tout achat pour l'Angleterre. [illegible].

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché [illegible] depuis notre dernière revue [illegible]. Porc: les ventes s'élèvent à 1,500 barils [illegible] Mess à une fraction au dessous de $14. Prime $12 25. Bœuf.—Les transactions ont été modérées [illegible]. Lard: L'augmentation des arrivages a forcé les détenteurs à diminuer leurs prétentions. Bacon. La demande se maintient [illegible]. Beurre et Fromage. Les transactions sont bornées aux anciens prix.

WHISKEY.—Le marché est assez calme: quelques ventes de rectifié ont été faites à 23 cents par gallon.

CAFÉ.—Le Rio est très calme maintenant. Nous n'avons entendu parler d'aucune transaction depuis notre dernière revue.

CHANGE.—Le marché baisse toujours. Nous cotons: Sterling 2¼ @ 3¼ pour cent de prime. Francs 5 f. 50 @ 5 f. 45. New York, à soixante jours, 2¼ @ 3 pour cent d'escompte. A vue 1¼ pour cent d'escompte.

FRETS.—Le cours du coton pour Liverpool est un peu plus aisé, et peut être coté maintenant [illegible]. Ce fret hors est toujours le même.

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	[illegible]	la livre
do	Pour Havre	[illegible] cts	la livre
do	Pour New York	[illegible]	la livre
do	Pour Boston	[illegible]	la livre
Tabac	Pour Cowes &c.	Pont d'embarquement	
do	Pour Lond. dir.	[illegible]	par boucaut
do	Pour Hambourg	Pont d'embarquem.	
do	Pour Brême	Pont d'embarquem.	
do	Pour Liverpool	[illegible]	par boucaut
do	Pour Havre	00 @ —	par boucaut
do	Pour N. York	$10 @ $12	par bcut
do	Pour Boston	$12 @ $00	
do	Pour Philadel.	$00 @ $00	
Sucre et Mélasses	— Ports du Nord		
do	De la côte	Pont d'embarquement	
do	De la ville	$0 00 @ 0 00	pr. bouc
Bacon	Pour New York	$4 50 @ 4 00	pr. bouc
do	Pour Boston	$0 00 @ 0 00	pr. bouc
Porc	Pour New York	$1 @ 15	par baril
do	Pour Boston	$1 00 @ 00	par baril
Farine	Pour New York	$1 @ $1 12½	par baril
do	Pour Boston	$1 25 @ $1 37½	p. baril
do	Pour l'Anglet.	8s 9d @ 9s	par baril
Plomb	Pour New York	$4 @ —	par ton
do	Pour Boston	$4 @ —	par ton
Chanvre	Pour N. York	Pas d'embarquement	
do	Pour Boston	Pas d'embarquement	

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Virginius, Austin, pour Liverpool
Barque New York Packet, Hassack, pour Liverpool
Chotona, Wright, Coleman, p. Baltimore
Brick Washington, Preble, pour New York
George, Solersten, pour Malte et Brême
Nuevo Remenedo, Sola, pour Barcelone
Seaman, Blackman, pour New York
Gulnare, Robbins, pour Charleston
Jno Bryant, Stone, pour Philadelphie
Goelette Lightfoot, Fleeper, pour New York
Ruth Thomas, Ainsley, pour Savannah
Charlotte, Bret, pour Brême

ARRIVÉS.

Navire Union, Rattoon, de New York.
European, Whiting, de Londres
Barque James Andrews, French, de Boston
Emaldon, Moulton, de Boston
Brick Clacton, Babcock, d'Apalachicola
Goelette John Rowlett, Bankin, de Brazos Santiago
Steamers Phenix, Dryden, de Cincinnati
Missouri, Twichell, de St Louis
Seventy Six, Baldwin, de Rome
Belle Isle, Lavarthe, de St Martinville
James L. Day, Reynolds, de Mobile
Meteor, Harl, de Shreveport
Superb, Frost, de St Louis
Phenix, Dryden, de Cincinnati
Saranak, Ratier, de St Martinville
Majestic, Ure, de Baton Rouge
Chilton, Baird, de Bayou Sara

MEMORANDA.

Le navire à vapeur Alabama et plusieurs autres bâtimens étaient à l'ancre en dehors de la barre des Brasos, le 27 du mois dernier.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Un vapeur neuf. Mars 1 de Liverpool à New York
Hibernia ..... Mars 4 do à Boston

A VENDRE à prix réduits, pour clore diverses consignations, à prendre par un ou plusieurs rouleaux. Un lot de 50 rouleaux CUIR POUR CORDONNIER, et un lot de Mousse.
9mars—3t No 91, rue St Louis

O. TALAMON,
Rue de Chartres No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Narragansett et Valdron du Havre,
2 caisses chemises de couleur,
6 balles cotonnade bleue unie,
2 caisses mouchoirs madras ordinaires,
1 caisse bourses en soie,
1 caisse houpes de cygne. 9mars

O TALAMON
RUE DE CHARTRES, No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash, de New York
3 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yardes;
2 do Savonnettes rondes,
2 do baleines pour robes et corsets;
1 do peignes nouvelle forme. 9 mars

A VENDRE, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux:
46 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2,
20 tierçons vin blanc Barsac, 1843,
10 barils de 28 gallons Cognac, A. Rouffion,
16 tierçons vinaigre de vin blanc,
20 caisses sardines en boîtes et demi-boîtes,
30 paniers bouteilles vides [illegible], par
8 mars NUMA LACOSTE, 103 rue Royale

TELEGRAPHE MAGNETIQUE DE L'OUEST.

EN vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués par les Commissaires de la Compagnie du Télégraphe Magnétique de l'Ouest, j'ai pris pour agent dans cette ville, M Bravo, qui est pleinement autorisé à recueillir des souscriptions afin de mettre le contracteur à même d'établir cette importante ligne de communication, avant le commencement de la prochaine saison des affaires. M. Bravo est parfaitement au fait du plan de la route à parcourir, ainsi que du coût des travaux à faire, du mode d'opérations, et de tous autres détails.—Il ouvrira les livres de souscription, et donnera tous les renseignemens que pourront lui demander les personnes qui s'intéressent au succès de l'entreprise. Il est inutile de faire ressortir les immenses avantages qui résulteraient d'une communication au moyen de la télégraphie magnétique, entre notre marché et les villes de l'Ouest et de l'Est, par Natchez, Vicksburg, Memphis, Nashville, Louisville, St Louis, Cincinnati, Wheeling, Pitsburg, Philadelphie, etc. Ces avantages sautent aux yeux. Nous pouvons donc espérer que les habitans de la Nouvelle-Orléans, dans leurs propres intérêts, se hâteront de souscrire libéralement, afin d'assurer à leur ville, par ce moyen, l'avantage de cette ligne, tous les avantages dont jouiront les villes de l'Est et de l'Ouest. Le montant des souscriptions sera payé par portions, et cela seulement lorsqu'un comité de trois souscripteurs choisi parmi eux, résidant en ville, aura donné avis que les conditions de l'Association ont été remplies, et que ces conditions sont telles que les actionnaires à ce point de la ligne télégraphique, n'ont rien à craindre pour leurs intérêts.

Les livres de souscription sont maintenant ouverts à la Bourse des Négocians, au Magasin de Jas. McGregor & Co, et au bureau de M. D. Bravo, encoignure St Charles et Commune.
(Signé) CHS J WRIGHT,
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1847. 10mars

Sirop indien végétal, de Richard.

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine, telles que: Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, fièvres nerveuses, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle-Orléans
Pharmacie Chabanne, coin Royale et Hôpital,
Picot, coin Orléans et Dauphine.
Sickles & Co, 24, rue des Magasins.
A la Mobile
Spoulter, coin Dauphine et [illegible]
Prix $1 la bouteille ou $5 les 6 bouteilles

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1846.

M. RICHARD.—J'ai souvent fait usage [illegible] de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c [illegible].
A BARBEY

M. RICHARD. Je souffrais d'une [illegible] dyssenterie depuis plusieurs mois [illegible]
Nlle-Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN.

[illegible] Mobile, 15 octobre 1846.
E. H. KELLEY

Je certifie [illegible] sirop de M. Richard [illegible] habitant de cette ville [illegible] radicalement [illegible]
Mobile, 2 décembre 1844 J. B. GAUTHERIN

Ruth Lopez, résidente de [illegible] de l'Alabama, certifie [illegible]
Mobile, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ

M. Richard. [illegible] CHAUNFORD

[illegible] CALIXTE BAPTISTE

[illegible] 1846. [illegible] Mobile, 10mars 1m

Enfant perdu.—$10 de récompense.

PARTI [illegible] depuis hier matin [illegible] le petit nègre [illegible] cinq pieds d'hauteur, [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le fera conduire [illegible] rue Toulouse [illegible] 10mars 3t

Grand entrepôt de Sangsues.

[illegible] rue Chartres [illegible]

BISCUITS [illegible]

CHANDELLES [illegible] DARAN, GUEYROUZE & Co.
11 & 12, St [illegible]

BOTTES, SOULIERS et Brodequins
[illegible] G. W. DUNBAR.

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux:
[illegible] vin rouge Grave Blanquefort,
do St Estèphe Médoc,
do Margaux Médoc,
vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
B TALAMON, 192, rue Royale

SOLUTION [illegible] B BONNABEL

ETHER [illegible] H BONNABEL, pharmacien
[illegible] Natchez & Tchoupitoulas

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—MARS 1847.

SONT invités à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	J
Albert Jean Casimir	Jean Marie Catherine
B	L
Brandstetter	Lescoudras
Barrere Jacques	Lefevre Michel Louis
Batonne Sylvestre Olivier	Lohat Du Marie
Bresson Jean Baptiste	Lamarque Mathieu Ch
Bouvet [illegible]	Lecestalet Jean Aries
	Lesueur Aimé Isidore
C	M
Chavant [illegible]	Moson
Chamara	Moreau Anselme
Corlay [illegible]	Messant
Commeyne Jn Ferdinand	Moiraux
Chauchet	Meyneat Jean
D	Moreau Claude
Dury François	Marsille G Joseph
Doumigo	Marchand [illegible]
Doskine Jn Bte	Mongin Ernest Etienne
Destreau Joseph	Meniel
Darmendon	P
F	Picot Antoine Anatole
Flecker	Petit Victor
Fayolle Léonard	Parlange Jean Trezzieme
Foutreau Pierre dit Pas	S
G	Sommeille Charles
Guillaume Rose Idle	Sourdeau
Grand Paul Théodore	T
Goudicaud Louis	Toulandon Pie Bosecq
I	V
Imbert Charles	Villers (de) N.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 10 mars

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, coin Domaine, entre Derbigny et Roman, [illegible] Une jument alezan, le front blanc, trois pieds blancs, le bout des crins de la queue coupé, étampée sur l'épaule gauche de lettres qui ressemblent à G renversé sans aucune autre marque ou étampe apparente, et un alezan de la même couleur et la même étampe, un cheval alezan à courte queue, marque sur le dos, sans aucune autre marque ou étampe apparente.

Si d'ici au 20 mars les dits animaux ne sont point retirés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par B. Kernion encanteur.
MICHEL DUREL,
Gardien des épaves.
10mars

MAGASINAGE

MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.

EMMAGASINÉES aux taux le plus bas au magasin à l'épreuve du feu, rue de la Levée, le même qui est, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGE.
N. B. Ferlage et rabattage au plus juste prix.
14d 3m

150 BARILS VIN blanc et rouge, convenable aux marchés mexicains, à vendre par
P LONGIS,
rue Royale, No 116
9 mars

VIN DE MARSEILLE.—90 barriques vin rouge de Marseille, F. Grosset, à vendre par
P. LONGIS, rue Royale, No 116
9 mars

200 BARRIQUES VIN DE BORDEAUX, St Julien, Margaux et Lafitte,
150 barils Sauterne;
75 quarts Porto,
20 do vin vieux de Madère
5 pipes Old Porto, London Dock,
50 barils whiskey rectifié;
5 do do Monongahela,
200 caisses vin de première qualité
500 paniers anisette;
20 caisses absinthe suisse,
20 demi et quart de pipes Cognac
300,000 bouchons fins et superfins,
10 caisses vermouth, à vendre par
P LONGIS, rue Royale No 116
9 mars

HUILE de blanc de baleine—1500 gallons huile de blanc de baleine d'hiver, en débarquement du navire Wabash, à vendre par
J W STANTON & Co,
encoignure Magasins et Lafayette
9 mars

COUVERTURES pour nègre, de la fabrique de Zoé Gimier fils, de Montpellier, à vendre par les agents soussignés:
35 balles couvertures 3 points, en débarquement du brick Amérika de Bordeaux.
H. de GOER & RIFFLARD,
21, rue des Magasins
9 mars

CHANGE SUR PARIS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LAPEYRE, HARRISON & CO.
9 mars 66, St-Charles.

LIQUEURS—50 colis imitation rhum, de la Jamaïque et Ste Croix, genièvre d'Allemagne eau-de-vie française, en poinçons, quarts, demi-quarts et huitième de pipes, à vendre par
ROBERTS & HALL,
76, Magasins
9 mars

☞ TELEGRAPHE MAGNETIQUE. Les livres de souscription sont ouverts pour le fond capital de la Compagnie du Télégraphe de la Nouvelle Orléans et Washington, depuis le lundi 1er mars, au Merchants' Exchange, d'après la recommandation faite par la Chambre de Commerce.

Les livres sont à la charge du Secrétaire de l'Exchange. 1mars

JEUNE GARDE A CHEVAL.

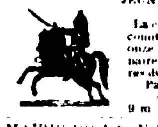

La compagnie se réunira en comité général jeudi prochain, onze du courant, au lieu ordinaire de ses séances, à six heures du soir.
Par ordre du capitaine,
CONSTANT BACON,
9 m Maréchal des logis chef

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Le 2 mars 1847.

CONFORMÉMENT à une résolution passée le premier du courant, par le Conseil de la Municipalité No Un, avis est par le présent donné que le samedi, treize du courant, il sera procédé depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après midi, à l'élection d'un alderman pour représenter le Second District de la dite Municipalité No. Un, en remplacement de Mr J. B. Marks, décédé. Cette élection se tiendra dans le local connu sous le nom de "CAFÉ DE LA VILLE," à l'encoignure des rues St Pierre et Chartres, sous la direction de MM Philippe Avegno et Benjamin Van Ostern, inspecteurs, et Antoine Bozonnier, secrétaire.
3 mars A. D. CROSSMAN, Maire

A VENDRE A L'AMIABLE.

Une très bonne propriété, située dans un des plus beaux quartiers de la Première Municipalité, rue des Remparts, entre les rues Ste Anne et Orléans, faisant face à la Place du Cirque, dite Congo, formant deux locations, bâtie en entre poteaux, maison et cuisine couvertes en ardoises, toujours parfaitement louée, sous les Nos 194 et 196 mesurant 48 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue des Remparts, sur 50 pieds 6 pouces 0 ligne de profondeur, mesure américaine. Pour le prix et conditions, s'adresser à E. Bonhome, courtier.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle le sera ce jour au 20 mars courant, elle sera offerte à la vente qui aura lieu à la Bourse St Louis, par MM Abat & Donnegan 6mars 13t

MADAME MACÉ

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés de printemps lundi prochain, 9 du courant.

Son magasin est situé au No 31, rue de Chartres, encoignure Douane. [illegible]

HOTEL CONTI.

LE propriétaire de cet établissement vient d'y faire toutes les améliorations et réparations nécessaires pour en compléter le confort. Les soins qu'il donne à toutes les parties du service et surtout à la table, lui font espérer qu'il conservera le patronage du public. Il ne négligera rien de ce qui peut contribuer au bien être des voyageurs et de ses pensionnaires qui voudront bien s'adresser à lui.

Table d'Hôte aux heures des repas.
Pension par semaine $5 00
PENSION ET LOGEMENT.
Par jour, $1 00, $1 25, $1 50.
Par mois de $25 à 30.
Déjeuner à 8 heures et à neuf heures
Dîner à trois heures
Souper à sept heures
8 mars 6t F. C. A. LEVIS

MAYELET & HUET,
Importateurs de Marchandises françaises
33, rue de Chartres, au premier
Vente en gros seulement.

OFFRENT à vendre, en débarquement des navires Queen Victoria, Taïna et Boston du Havre
2 caisses outre les ci-après nouveautés
2 do parapluies 1ère qualité 30 32 et 34 pouces
1 do rubans de mode No 12 riches [illegible]
1 do chapeaux de paille pour femmes
2 do [illegible] Dane nouveauté,
2 do de cravates [illegible] chapeaux de [illegible]
3 do gants et cravates [illegible]
2 do cravates batiste et lacets noirs et couleurs
6 do chapeaux de paille et panaches [illegible]
1 do broques [illegible] pour robes
1 do boutons [illegible]
1 do [illegible]
1 do [illegible] à 2 têtes
1 do [illegible] pour hommes
1 do [illegible]
1 do crêpe noir et couleur assortis
2 do éventails papier de toutes qualités
2 do [illegible]
3 do chemises couleur [illegible]
4 balles [illegible]
2 caisses [illegible]
6 do parf [illegible]
8 do [illegible]
Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter cet assortiment [illegible] qui sera vendu aux plus bas prix pour clore ce [illegible]
En plus un grand assortiment d'articles [illegible] d'une cote de [illegible] à vendre à des conditions avantageuses.

MOUSSELINES.—Reçues directement des manufactures et à vendre en gros par
F PERRET & Co, Bienville
5mars

KIRSCH.—Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET & Co, Bienville
6mars

MOUCHOIRS.—Un assortiment nouvellement reçu directement des manufactures et à vendre en [illegible] F PERRET 47, rue Bienville

JACONATS & GUINGHANS.—Un assortiment [illegible] directement des manufactures et à vendre en gros par F PERRET 47, Bienville

VIN BLANC.—25 tierçons à vendre par FERBOS
5mars Encoignure Royale et Douane

CRÈME DE NOYAU.—20 caisses de qualité supérieure, à vendre par FERBOS
5mars Encoignure Royale et Douane

EAU DE FLEUR D'ORANGER.—80 caisses, à vendre par FERBOS
5mars Encoignure Royale et Douane

LIQUEURS assorties, supérieures—20 caisses en grandes et petites bouteilles à vendre par FERBOS,
5 mars Encoignure Royale et Douane

CHAMPIGNONS.—100 boîtes et 50 demi boîtes, à vendre par FERBOS,
mars Encoignure Royale et Douane

PLANTS DE VIGNES.—1,000 plants de vignes des meilleures qualités, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE
mars 103, rue Royale

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons: 300 damejeannes de 5 gallons en débarquement du navire Taïna, capitaine Murray, venant du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
mars 103, rue Royale

LAINE Mexicaine—127 balles,
Vanille—une caisse,
Cigares Havane—40 milliers Regalias El Pinto, reçus par le Mary Ann Jane.
Vin Muscat—10 paniers vin Muscat, pour clore une facture, à vendre par HEPBURN & TURPIN
mars 31, Vieille Levée

AVIS.—Les personnes qui doivent au soussigné sont priées de venir régler le plus promptement possible, et celles qui ont des réclamations, de quelque nature qu'elles soient, sont directement ou indirectement sont priées de se présenter pour en obtenir le règlement. L. DANSAC
5mars 1m No 116, au Vieux Bassin

UNE Caisse mitaines noirs, reçue par le navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par
5mars D. B. MACARTY, 23e, Toulouse

HENRI BONNABEL, Droguiste en gros, a constamment en mains un assortiment complet de drogues et médicaments de premier choix qu'il offre à des prix très modérés. Il a aussi toute espèce de verrerie blanche verte ou noire, qu'il vendra au dessous du prix des catalogues des fabricants du nord des Etats-Unis.

MM. les habitants trouveront chez lui des boîtes de grandes contenant les principaux médicaments à [illegible] 4mars

GRAISSE.—150 barils graisse en feuilles, en débarquement du vapeur Sea Bird
JOHN O WOODRUFF & C
4mars 60, Camp

FONDS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
4mars 22, St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET
4mars 22, St Louis

TRAITES sur Charleston, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co.
28fev rue St Louis, 27

PRUNES—6 caisses, en débarquement, et à vendre par B VALLS, 26, Commune
4mars

POIVRE.—100 sacs à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
3mars 40, Gravier

CARGAISON du brick Revelle—1300 barriques Chaux de Thomaston, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co.
28fev 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité

COTONNADE & COUTIL.—Au débarquement du navire Queen Victoria venant du Havre
10 caisses coutil français,
1 do cotonnade C DUFOUR,
27fev 11, rue Conti

GOMME BLANCHE TRIÉE.—En magasin et à vendre par le soussigné 7 futailles gomme blanche triée du Sénégal. CHS DUFOUR
27 fev 11, Conti

CAPE RIO.—4000 sacs excellente qualité des Montagnes vertes, actuellement en débarquement du navire Florence, à vendre par
J. W. STANTON & CO.,
6mars Enc. Magasins & Lafayette

CAFÉ JAVA.—50 sacs vieux café du gouvernement, à vendre par J W STANTON & CO.,
6mars Enc. Magasins et Lafayette

SACS A GRAINS.—3000 sacs en toile croisée, de la contenance de 2 1/2 et 3 boisseaux, à vendre par
J W STANTON & CO.
6 mars Enc. Magasin et Lafayette

EN débarquement du navire AMERIKA, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
200 barriques vin rouge,
122 barils et demi barriques vin blanc,
300 caisses vin rouge
6 mars—1m G M LUCAS, 30 Bienville

SARDINES A L'HUILE.—7,000 demi boites de marque de Philippe et Canaud, A Camus, Conté et Martin—1,600 tiers de boîtes A Camus, 3,000 quarts dito de la même marque.
Eug. ROCHEREAU & Co,
6mars 17 & 19, St Louis.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, coin de la rue de la Douane, offre à vendre, d'importation directe:
1 caisse barège, extra riche,
2 caisses barège, prix moyens
2 caisses barège, à bas prix.
Cet assortiment comprend les couleurs et les genres les plus à la mode. Aussi: quelques mousselines de Paris, de Dollfus, Mieg et Co., Grosvenor, Roman et Co. 3 caisses batiste à carreaux; 2 do. ginghams de Printemps; 1 do couleurs foncées.
C. M. Simpson reçoit constamment de New York et de France des marchandises convenables à la saison. 15fev

AVIS—Le soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Mary Pleasant de Marseille:
50 barriques vin rouge [illegible], 20 du Aumidy [illegible]
100 paniers huile d'olive de 12 bouteilles, 34 onces,
100 do do do 24 1/2 do
200 caisses vin Muscat, 20 balles amandes,
200 caisses [illegible], 40 [illegible]
50 caisses anchois de Malte, à l'huile,
6 barils amandes douces sans coque.
DOMINIQUE LANATA,
25 fev 9, rue Jefferson.

10 CAISSES VERMOUTH à vendre par
J & J TARDOS
[illegible] 15, rue Conti.

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Baton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat et aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires pourront apporter dans les détails audit plan les modifications qui leur paraîtront nécessaires, afin que dans le même bâtiment qui sera érigé pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et appartements exigés par l'administration de l'Etat puissent trouver place.

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes, avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine à onze heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.

Signé MAUNSEL WHITE, *Chairman*
G. COOK,
WALTER BRASHEAR
22jan—90

Chemin de fer du golfe du Mexique.

DANS le but d'accélérer les travaux et d'apporter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est en activité que de Lac Borgne que de quatre milles [illegible] conjointement entre les mains des contracteurs [illegible] dent et les directeurs de la Compagnie [illegible] par ces présentes, qu'en vertu des dispositions de la 9me section de la charte, *les livres de souscription au fonds de la Compagnie*, seront ouverts le lundi 11 [illegible] de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au local de la Compagnie, No 50, passage de la Bourse, près la rue Royale, sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William More, et les livres resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours, les dimanches exceptés, c'est à dire jusqu'au 10 mars prochain inclusivement.

Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1847.
M. MUSSON, P. CONREY Jr.
Asst contrôleur. Président.
11janv—jusqu'au

$5 de récompense.

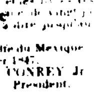

PARTIE, marronne, il y a environ 10 jours, la négresse créole CLARISSE, parlant français et anglais bien connue dans cette ville. Elle est de moyenne stature, une jambe [illegible] décrochement près de l'hôtel St. Charles. Elle se tient dans la 2de municipalité, ou elle est [illegible] par une femme de mauvaise réputation. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas recevoir cette esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant les rigueurs de la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No. 29, rue Conti. 3 mars

FARINE.—100 barils des moulins Washington en débarquement du vapeur Sultana, à vendre par
JOHN O WOODRUFF,
3 mars 60, Camp.

AVIS.—Conformément à la vingt-sixième section d'un acte du 14 mars 1842 relatif à la liquidation des Banques, toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans, sont requises de les présenter aux commissaires, au No 5e rue du Canal, pour en obtenir le paiement.
JOHN CALHOUN
PETER CONREY Jr.
22 fev 3m ROBERT COPELAND

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société existant dans cette ville, entre les soussignés, sous la raison de Millaudon & Morgan, a été dissoute aujourd'hui 1er mars 1847, du consentement mutuel. M. Philippe Millaudon se charge de la liquidation des affaires.
PHILIPPE MILLAUDON
2mars 20t SAMUEL MORGAN

Conserves alimentaires américaines.

Le soussigné vient de recevoir et offre à vendre au prix suivant, ce qu'il a de mieux dans la rue St Louis.
Moules, Pâtes de [illegible], Pâtes de [illegible], Pâtes de [illegible], etc.
[illegible] grand assortiment [illegible]
J. FIRST
26 fev [illegible] St Pierre et Royale

I. H. RICHARD,
33 rue de la Douane.

VIENT [illegible] par les navires [illegible] Havre les articles suivants:
[illegible]
L. H. RICHARD
2mars 33, rue de la Douane

Importation directe.

150 barriques vin rouge St Julien, fins de qualité supérieure,
[illegible] vin vieux, pour famille, 1844
100 do vin Haut Brion, 1841
50 do Haut Sauterne [illegible] 1841
Le [illegible] 1844
do Haut Brion, 1834
[illegible]
40 do prunes [illegible]
100 boîtes [illegible]
20 paniers anisette superf. Bordeaux [illegible]
40 caisses liqueurs fines [illegible]
200,000 bouchons assortis.
GARNIER FRÈRES,
2mars Rue de Chartres No 145.

A VENDRE en magasin
2 demi pipes cognac J J Dupuy, 4me preuve
100 barriques vin rouge ordinaire, St. Estèphe
Margaux, Macau, Médoc, Grand Blanquefort
10 barriques vin rouge St Georges,
1 barriques vin rouge Fronsac et Côte Bourg,
3 barriques vin rouge Château Margaux très vieux
220 barils vin blanc 1842 Haut Sauterne,
40 caisses vin rouge St Estèphe et St Julien Médoc
25 caisses vin blanc Haut Sauterne, ordinaire
do do do 1841
Macaroni, vermicelle, prunes en paniers, eau de fleur d'oranger, bouchons ordinaires, bouchons longs et bouchons de damejeannes, à vendre par
B TALAMON
1mars 192 rue Royale

A VENDRE, en débarquement du navire Marie, Pascault, venant de Marseille: 100 caisses eau de fleur d'oranger.

En magasin.

140 barriques vin rouge Montferrand, St Estèphe et St Julien,
30 do do do vieux pour familles
20 demi do do do do
20 do do do blanc Haut Sauterne et Haut Barsac
120 caisses vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac [illegible]
Fruits à l'eau de vie, bouchons fins, superfins et veloute pour damejeannes, bouteilles et demi bouteilles, huile de Planchet et Pascal, vinaigre, Cognac en quarts de pipes et barils, liqueurs assorties, vermut, anisette &c. &c. DUBUCH Fr.
1er mars 77, St Louis entre Royale et Bourbon

COGNAC—12 quartauts de la marque J. J. Dupuy quatrième preuve, à vendre, en débarquement du navire Algona par B TALAMON
1 mars 192 rue Royale

VIN—16 barriques vin rouge Gontenac Médoc 16 do do Montferrand 1841, à vendre au débarquement de l'Algona par B TALAMON,
1 mars 192 rue Royale

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Hepburn & Turpin ont transporté leur bureau au No. 31 rue de la Vieille Levée 1fev22

A LOUER.—Deux petites chambres, à l'encoignure des rues St Charles et Perdido. S'adresser au Café, branche de l'Exchange des Etats Unis. Ces Chambres sont très convenables pour y vendre du Soda Water, ou des fruits ou pour y établir une boutique de tailleur. 2mars

A LA GRANDE VARIETE.
No 50, rue de Chartres.

CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de fantaisie et d'utilité; les dames et le public en général, sont respectueusement invités à visiter le visiter, un magasin de détail à la Nouvelle-Orléans, ne contient un assortiment aussi complet de mercerie, bonneterie, ganterie, foulards, parfumerie, poupées, éventails, paniers à ouvrage, cabas, brosses, peignes, coutellerie, ciseaux, &c. Jouets, calicots, plumeaux, balais, cordes, anneaux à rideaux, allumettes, veilleuses, [illegible] poires à poudre, pouvoirs, cordes à violon, &c.
B PITTET
3fev

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures:
140 barriques vin de Bergasse,
100 do vin de Bordeaux pour famille,
100 do ordinaire, 20 do vieux St Julien,
150 barils vin blanc Sauterne,
100 caisses prunes à l'eau de vie, 100 do poires,
20 do cerises do do, 50 do abricots do
20 do absynthe suisse, 60 do [illegible]
Brunelles,
50 do kirsch de la Forêt Noire,
20 do curaçao grand modèle,
200 milliers bouchons fins, 5 jarres vertes.
N. DUFOUR,
27fev 13, rue Toulouse

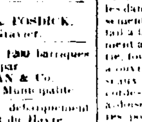

MESSIEURS DOLBEAR, conserveront leur cours d'écriture ouvert pendant toute l'année, au No 15, rue du Camp. Les parents et ceux qui désirent faire prendre des leçons à leurs enfants pourront les envoyer à 5 heures P. M. de cette semaine de ne perdront pas de temps dans d'autres écoles. Les messieurs qui sont engagés dans le commerce pourront aussi prendre des leçons, à volonté le jour ou la soirée. Depuis 6 jusqu'à 8 mois, dans un bref délai, acquérir une écriture belle et rapide, de puis on a la faculté de recevoir des leçons jusqu'à ce que l'on soit satisfait.

Bien que ce soit une des branches les plus importantes dans le commerce, cette partie de l'éducation est entièrement négligée dans les colléges, qu'un grand nombre de commis, avocats &c., consomment à écrire, le jour du temps qu'ils ont [illegible] Il y en a des milliers dans la ville, qui seraient charmés de l'améliorer, s'ils savaient combien cela leur est facile. 27janv

EN débarquement du navire Russell 75 barils maquereaux, Nos 1, 2 et 3; 100 demi do, Nos 1 et 2; 50 1/4 et 100 barillets do, No 1, 25 1/4 do et 100 barillets saumon, No 1; 100 caisses morue fraîche, 8 tambours morue; 8 barriques huile de baleine claire; 50 barils huile de tanneurs, brune, lre qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
1mars 8, Nouvelle Levée

A vendre en débarquement du navire Mary Pleasant, de Marseille:
30 quintaux amandes de Provence,
100 [illegible] assorties.
[illegible] à l'huile, thon mariné, olives farcies, olives verdâles, picholines, cornichons et anchois en conserve. MARTIAL PEYRET & Co,
25fev 27, rue St Louis

HUILE [illegible] 300 paniers 12 bout. de 24 [illegible], à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.,
6mars 17 et 19 St Louis.

$1,500 DE RECOMPENSE.

EN OUTRE de la récompense offerte par le Maire de la ville, je donnerai CINQ CENTS PIASTRES pour l'arrestation de FRANCIS NEWCOMB, qui s'est échappé de la prison de la paroisse dans la soirée du 27 février 1847. Ledit Newcomb est âgé d'environ 45 ans, beau teint, robuste, bien pris. Il a les yeux d'un bleu tendre, la barbe et les cheveux grisâtres et est de la taille de 5 pieds 8 à 9 pouces.
Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, 1er mars 1847. JOHN L. LEWIS
1mars Shérif

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIÈRES à sucre de qualité supérieure en fer fondu, de 60 à 84 pouces de diamètre, reçues en dernier lieu de la fonderie de Novelty, etc. à vendre par BONNER & SMITH
22 oc 3m 35, rue du Camp

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importation, se livrera désormais à la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui l'honoreront de leur confiance et se recommande à ses amis.
Rue St Louis [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847 [illegible]

AVIS.—Le soussigné a ouvert établi une agence d'affaires, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui l'honoreront de leur confiance.
A. MICHOUD
[illegible] Bureau 142, coin Gravier et [illegible]

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de poêles de fonte de Bebee, tant pour bois que pour charbon, ils invitent le public à venir les examiner. Ces poêles ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de bois, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour la cuisine, bains, &c, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des water works et la chauffer à mesure que l'on en retire. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir examiner une toute modèle en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur toutes celles qui ont été introduites de ce genre dans le pays. Tout en donnant une [illegible]
S MASPEREAU & Co.
1e jan Rue Condé, No 22

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés agents de la manufacture, viennent de recevoir quelques unes de ces forges, et invitent les planteurs et les capitaines de navires et de bateaux à vapeur à venir les examiner.

Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont entièrement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de deux pieds de diamètre d'espace chez
S MASPEREAU & Co.
1e jan Rue Condé, No 22

B. Antognini & Co.
Rue Conti, 46.

FABRICANTS de Billards tiennent un constant assortiment d'articles concernant le billard tels que Tapis, Queues, Billes, &c, &c, &c. Nos tables sont garnies de bandes de billards de la [illegible] à garantie.

On trouvera également chez eux, un assortiment de Fourneaux économiques d'une nouvelle forme, de tables de cuisine, des [illegible], et de [illegible] chapeaux de Panamas.
Ils vendent des Billards d'occasion.
22oc

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm. A. CLARE,
No. 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
13fev 3m Agent

Onzième Livraison de
MARTIN L'ENFANT TROUVÉ,
PAR EUGÈNE SUE.

La onzième livraison de Martin l'enfant trouvé est en vente à la librairie de Victor Hébert, rue de Chartres, No 149.

Librairie de Lelièvre, Rue Royale, No [illegible]
Encoignure de la [illegible]

EN VENTE, Essai sur la [illegible] Delery
Manuel de Thérapeutique homœopathique [illegible] Rottenhausen
Pharmacopée de [illegible]
[illegible]

CANDIDE,
JOAILLIER BIJOUTIER.

No 26 rue de Chartres.

MONTRES de Diamants, fabrique toute espèce de bijouterie et bijouterie. Fait des achats d'argent et de diamants.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Middlesex, venant du Havre: Mousselines laine, Drap d'été 3/4, Façonnés, Peluche, couleurs, Piqués [illegible] et jaunes, pour gilets, Cols, mouchoirs [illegible], Mouchoirs batiste et gants de coton, Mouchoirs [illegible] imprimés, Mousselines [illegible], pour robes, Cravates [illegible] et mousseline imprimée, Chaussettes de fil blanches et écrues, [illegible] en coton, Voilettes noires et blanches, Bretelles coton blanc, [illegible] gomme élastique [illegible], Boutons de nacre de [illegible], Peignes écaille, buffle, imitation [illegible], Eau de Cologne, de Marie Farina et des meilleurs parfumeurs de Paris, Parfumerie fine en boîtes, [illegible], [illegible]
En magasin, [illegible] de Bayle &c.
Tous les objets de nécessités pour [illegible]
F. & J. LACOSTE,
5mars 105 rue Royale

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
200 barriques vin rouge, Montferrand.
25 do do St Emilion No 3
25 do do No 2,
[illegible] do do Haut St Emilion
[illegible] do do St Estèphe Médoc
25 demi barriques vin rouge, St Emilion No [illegible]
30 caisses vin blanc, Sauterne,
25 caisses vin rouge, St Emilion No 3,
25 do do No 2
25 do do St Estèphe Médoc
25 do vin blanc, Sauterne,
25 do do Barsac
En magasin, d'importations récentes:
200 barriques vin rouge des marques St Emilion, St Estèphe, St Julien et Château Margaux
120 demi barriques vin rouge des marques dessus.
10 barriques vin rouge, vieux Lafitte
200 caisses vins rouges et blancs diverses marques
400 caisses liqueurs assorties et marasquin de Hollande, Dantzig, guignolet, kirsch, [illegible] et anisette en
100 caisses vin en [illegible], muscat Lunel et [illegible]
250 milliers bouchons fins, sup. à dame jeanne.
F. & J. LACOSTE,
5mars 105, Royale.

A VENDRE.

14 demi pipes vieux cognac Maglory
20 quarts do do do
30 do do cognac 1835, qualité très supérieure
10 barriques do do do
5 demi pipes cognac 4e preuve Pinet Castillon
10 quarts do do do do
36 barriques vin rouge qualité supérieure [illegible]
18 do do do [illegible]
20 do do do do [illegible]
25 do do St Julien, Médoc
25 do do Fronsac 1re côte
25 tierçons vin blanc Haut Sauterne [illegible]
30 do do Haut Barsac [illegible]
30 do do Sauterne [illegible]
30 do do Barsac [illegible]
100 caisses vin rouge pour familles
30 do prunes en paniers, par
J & J TARDOS
3mars 15, Conti

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses consignations:
500 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien,
30 barriques, do do do
20 do St Julien et Margaux, 1841,
25 caisses prunes à l'eau de vie
60 [illegible] cerises à l'eau de vie
25 do absinthe Suisse,
3 do de 12 paniers [illegible]
Sardines à l'huile en caisses de [illegible], vin blanc Sauterne 1842 en demi barriques et en caisses, bouchons à bière et à damejeannes, [illegible] écheveaux, fleurette supérieur, huile d'olive &c.
VICTOR MAGNAN,
[illegible] 29 rue St Louis

AU débarquement de la barque Algona, de Bordeaux:
5 demi pipes cognac Maglory, 1827
10 quarts do do do
50 tierçons vin blanc pour famille
100 caisses vin Haut Talence 1842 à vendre par
J & J TARDOS
3mars 15, Conti

DIVERS à vendre par le consigné:
30 caisses cire blanc Havane
10 barils miel blanc do
200 livres cire blanche,
10 barils couperose verte,
5 surons indigo pour colombine,
10 barils alcool neutre 90 [illegible]
20,000 bouchons pointus extra fins
10 do do à demi bouteilles
12 barils essence térébenthine, 5 do huile de lin
12,000 liv. peinture blanche, 4,000 do verte
2 pipes vin Oporto supérieur,
10 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure
10 kegs [illegible], 125 liv. canelle de Ceylan
25 onces essence de roses, 2,000 liv. colle forte
125 liv. noix muscade fraîche,
175 do cantharides; 20 caisses bouteilles noires
P. CUYACHS,
1mars Encoig. Condé & St Philip

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par le Queen Victoria du Havre:
Mousseline à rideaux et à moustiquaire,
Mousseline, et jaconat imprimée, nouveauté
Mouchoirs batiste en tous genres, unis et [illegible] de dentelles;
Gants de coton en fil et soie tous genres
Gants de soie unies et glacées, nouveauté
Parapluies assortiment gradiné.
Toile drap cretonne de 12/4
Services de table, à dîner et à thé, de [illegible]
Broderies françaises grande largeur
Galons, &c de toutes les largeurs
Gants [illegible]
D B MACARTY,
3 mars 23e Toulouse

Charrues et Roues de Charrettes.

LES soussignés viennent de recevoir, 264 de ces belles charrues de Young & Sulser [illegible] grand assortiment de roues de charrettes, qu'ils offrent à vendre, aux prix des manufacturiers savoir:
50 charrues No 1, avec oreille en fer battu,
75 charrues No 2, avec oreille en fer battu
50 charrues No 1, avec oreille en fer battu avec coutre,
64 charrues No 2, avec oreille en fer battu avec coutre
45 charrues No 3, avec oreille en fer battu avec coutre.
HOGAN, TUREAUD & CONAND,
19 fév—1m 22 Vieille Levée

Changement de domicile.

G. B. MAZZA, a transporté son magasin du No 25, rue Condé, au No 220, rue du Chartres où l'on trouvera constamment, un assortiment complet de glaces françaises et américaines, de glaces, [illegible] cadres, &c, &c.

[illegible] VENTE AU JOUR—A vendre en magasin, par lots à la convenance des acheteurs, par
[illegible] C DUFOUR, 11 Conti